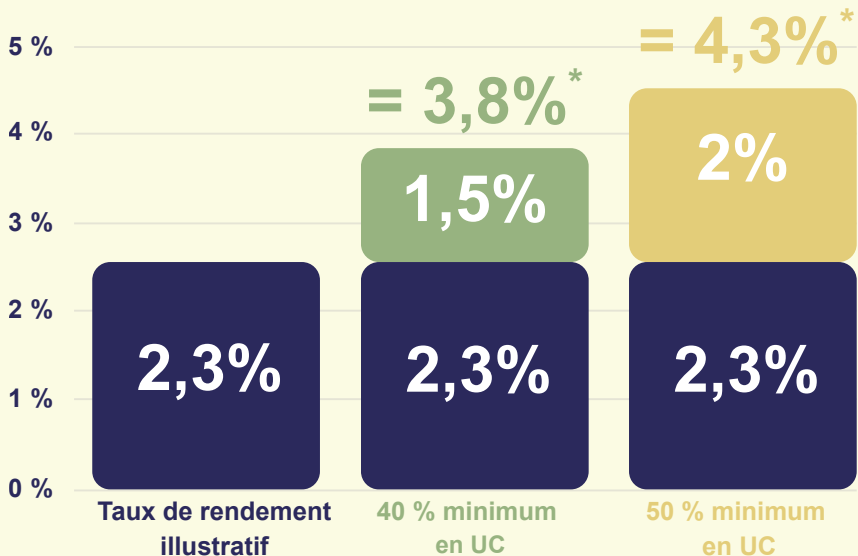


JUSQU'À 2% DE BONUS EN 2026 ET 2027

sur le support euros
pour vos nouveaux versements



*Taux de rémunération hypothétique sur la base d'un taux de 2,3%⁽¹⁾ servi sur le support euros + 1,5%⁽²⁾ ou 2%⁽²⁾ de bonus sous conditions, notamment d'une part minimum investie en UC pour vos versements effectués jusqu'au 31 octobre 2026⁽³⁾ au prorata du temps d'investissement.

Profitez d'un bonus sur le taux de rémunération de base du support euros en 2026 et en 2027.

Comment bénéficiez de l'offre ?

Du 14 septembre au 31 octobre 2026⁽⁴⁾, effectuez un versement libre (hors versements programmés) d'un montant minimum de 5 000 € (20 000 € pour toute nouvelle souscription) et maximum de 3 000 000 €, avant déduction des frais d'entrée :

- avec au moins 40% investis en Unités de Compte (hors Unités de Compte monétaires), pour bénéficier du complément de rémunération de 1,5%⁽²⁾ sur la part investie sur le support en euros.
- avec au moins 50% investis en Unités de Compte (hors Unités de Compte monétaires) pour bénéficier du complément de rémunération de 2%⁽²⁾ sur la part investie sur le support en euros.

Vous ne devez effectuer aucun rachat partiel, total ou programmé sur votre contrat jusqu'au 31 décembre 2027, ni aucun arbitrage ayant pour effet une sortie totale du support en euros, d'ici le 31 décembre 2027⁽⁶⁾.

Contrats concernés :

- pour les souscriptions : KOREGE Essentiel 2, KOREGE Evolution Patrimoine Vie 2 / Capitalisation 2, KOREGE Stratégie Patrimoine Vie 2 / Capitalisation 2.
- pour les versements complémentaires : tous les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation multisupports souscrits auprès de KOREGE, à l'exception de KOREGE Stratégie Retraite.

Les investissements sur les Unités de Compte (UC), soumises aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la hausse qu'à la baisse et présentent un risque de perte en capital supporté intégralement par le souscripteur / adhérent.

Sous réserve du respect des conditions cumulatives présentées dans l'annexe spécifique remise lors de votre investissement, la part de votre versement restant investie sur le support en euros le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027 bénéficiera d'une majoration du taux global de revalorisation sur le support en euros de 1,5% ou 2%, après déduction des frais de gestion du contrat et avant déduction des prélèvements sociaux et fiscaux applicables le cas échéant selon la réglementation en vigueur. Les bonus seront appliqués au 31 décembre 2026 au prorata de la durée d'investissement et au 31 décembre 2027 sur la part du versement restant investi sur le support en euros, éligible dans le cadre de l'offre.

En fonction de votre projet, de votre horizon d'investissement et de votre profil, votre conseiller CCF vous conseillera la juste répartition de votre investissement entre le support en euros et les supports en unités de compte.

(1) Le taux de rendement de 2,3% du fonds en euros est utilisé à des fins de démonstration, et ne saurait engager KOREGE. (2) Ces taux s'entendent après déduction des frais de gestion et avant déduction des prélèvements sociaux et fiscaux applicables. (3) Avant d'investir dans un support en unité de compte, vous devez prendre connaissance de son Document d'Informations Clés (DIC) ou du document présentant ses caractéristiques principales, documents disponibles auprès de votre conseiller, ainsi que des conditions contractuelles du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, notamment les frais applicables. (4) L'assureur, KOREGE, se réserve le droit de mettre fin à l'offre commerciale avant le 31 octobre 2026 si l'enveloppe définie (150 M€) dans le cadre de cette offre Avantage CCF septembre 2026 est atteinte. (5) Si vous effectuez un arbitrage ayant pour effet une sortie partielle du support en euros en 2026 ou 2027, l'offre ne sera accordée qu'à la part du versement affectée au support en euros et restant investie sur le support en euros après l'arbitrage, au prorata de la durée d'investissement du versement concerné sur l'année.

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 - Siège social : 103 rue de Grenelle 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr). Réf. : 26.053

KOREGE - Société d'Assurance du Groupe MATMUT - Entreprise régie par le Code des assurances - Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros entièrement libéré - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre. N° ADEME : FR232701_01ZKVD. Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie. Adresse postale : 76030 Rouen Cedex 01